

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier du 02/06/2022

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 26.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

| | | | |
|--------------------------|---|---|--|
| Avis avec rapporteurs | Avis sur le nouveau plan de gestion 2022 – 2027 de la RNR du coteau et des prairies des Caforts (72) : relabellisation avec agrandissement du périmètre | Bénéficiaire : Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire | Avis : Favorable sous conditions |
|--------------------------|---|---|--|

Contexte du dossier

Le dossier est porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire (CEN). Le dossier comporte deux tomes :

- diagnostic administratif, présentation du plan de gestion 2016-2021 et son évaluation,
- diagnostic écologique, présentation du plan de gestion 2022-2027.

La surface totale du site, relativement réduite, est de 6,35 ha dont 3,5 ha géré par le CEN depuis 1995 et 2,85 ha nouvellement acquis et pour lesquels le CEN candidate à la labellisation RNR. Le plan de gestion 2022 – 2027 est le troisième plan de gestion depuis son classement en RNR en 2009.

Le site est composé de plusieurs habitats liés au coteau calcaire (pelouses calcicoles, fourrés, grotte) et liés aux milieux humides alluviaux (prairies humides, roselières, mégaphorbiaie). Inclus dans une ZNIEFF de type 1 de 37 ha (Coteau du Loir et carrières souterraines de la Violonnerie), la RNR abrite plus de 1 400 espèces connues à ce jour, dont des espèces remarquables liées aux mêmes types de milieux calcicoles, humides et souterrains, notamment :

- Flore : le Grémil bleu-pourpre *Aegonychon purpurocaeruleum* et la Bugrane fétide *Ononis natrix* ;
- Invertébrés : Azuré du Serpolet *Phengaris arion*, Cuivré des marais *Lycaena dispar*, Lucine *Hamearis lucina*, Azuré bleu-céleste *Lysandra bellargus*, Conocéphale des roseaux *Conocephalus dorsalis*, les araignées *Atypus piceus* et *Enoplognatha caricis*, la punaise *Elamostethus minor*, 31 espèces de coléoptères et 24 espèces de syrphes ;
- Chiroptères hivernant dans la cavité, notamment Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus* ;
- Reptiles : Vipère aspic *Vipera aspis* et Coronelle lisse *Coronella austriaca*.

On notera néanmoins qu'une part importante des enjeux (Chiroptères, pelouses, espèces patrimoniales...) sont partagés sur l'ensemble de la ZNIEFF.

Commentaire global sur le diagnostic et le plan de gestion

Le bilan du plan de gestion précédent (2016 – 2021) et le nouveau plan de gestion (2022 – 2027) ont été transmis au CSRPN sous la forme d'un unique document PDF, scindé en deux tomes respectivement, pour un total de 418 pages. Les documents respectent les standards en la matière, bien que certains éléments ne nous semblent pas assez fouillés ou parfois confus, dans les deux tomes. Les documents présentent encore de nombreuses fautes d'orthographe, des problèmes de syntaxe, et des problèmes de mise en page qui nuisent à leur lecture.

Les informations relatives aux nouvelles parcelles acquises en 2017 sont éparées et cela aurait peut-être mérité une petite partie pour résumer les actions menées dessus depuis 2017, ainsi que de synthétiser brièvement les enjeux spécifiques à celles-ci.

Dans le tome 2, le tableau de gestion et les fiches actions sont bien construites et précisément illustrées de cartes. Certaines fiches sont cependant relativement hétérogènes dans leur contenu (par exemple, les actions CS3 et CS5 relatives aux suivis orthoptères et papillons de jour respectivement qui présentent la majorité de la méthodologie et des attendues *versus* l'action CS8 qui est très minimaliste). Certains problèmes soulignés dans l'évaluation du plan de gestion ne sont pas pris en compte dans le nouveau plan de gestion, ce qui risque d'amener le même type de remarques lors de l'évaluation future (par exemple actions de suivis CS3 et CS5).

On peut regretter que l'ouverture de la RNR aux naturalistes spécialistes (bénévoles ou non) ne soit même pas évoquée. Il s'agit pourtant d'une source intéressante de récupération de données, au-delà du simple tissage de lien avec le réseau naturaliste local ou national.

À la vue de tous ces éléments, on peut se demander si le volume de travail (enveloppe financière ?) nécessaire à la confection de l'évaluation et surtout du nouveau plan de gestion, est suffisante. En effet, pas mal d'actions semblent insuffisamment abouties et mériteraient davantage d'approfondissements.

Commentaires sur l'évaluation du plan de gestion 2016 – 2021

Quelques remarques sur la forme :

De nombreux problèmes de mise en page qui compliquent la lecture du document :

- p. 56 : phrase tronquée et tableau décalé
- p. 61 : phrase tronquée à cause d'une légende
- p. 63 : problème de carte
- p. 71 : décalage du titre
- p. 80 : légende dans un bloc de texte
- p. 83. fig 20 : légende incomplète
- p. 101-102 : problème de légende (Grand murin sur la fig. 28 et Grand rhinolophe sur la fig. 29)
- p. 121 : il manque des éléments de légende pour la placette 1
- p. 123 : la carte est sur le texte
- p. 125 : homogénéiser les « Bugrane fétide » et les « Bugrane jaune », pour le lecteur non botaniste (idem pour le tome 2)
- p. 131 : carte au-dessus du texte
- p. 140 : doublon entre synthèse et efficacité
- p. 148 : carte dans le pied de page
- p. 163 : le tableau de synthèse avec ses codes couleurs est assez difficile à comprendre
- p. 169/170 : figures décalées les rendant illisibles.

Dans l'annexe 3, à partir de la page 189, l'ajout du niveau taxonomique « famille » aurait permis de simplifier la lecture, d'autant que les taxons ne sont pas triés par ordre alphabétique. Il manque les autorités taxonomiques et les années de description pour les fourmis et certains syrphes notamment. Pour la flore, la présentation est également hétérogène (parfois l'autorité et l'année de description, parfois l'autorité seule, parfois rien).

Quelques remarques sur le fond :

- On ne parle plus du criquet *Myrmeleotettix maculatus* pourtant cité page 3 dans les espèces à enjeux du tome 1 (probable oubli du plan de gestion précédent, *M. maculatus* n'est plus déterminant pour la désignation de ZNIEFF depuis 2018).
- Sur la Valériane dioïque, analyse de l'évolution page 85 entre 2014 et 2018, puis page 214, il est dit que les données de 2017 et 2018 sont probablement des erreurs d'identification.
- Il y a un flou sur la propriété du souterrain en tréfonds des parcelles agricoles de plateau au nord, ainsi que de la cheminée. Si cette dernière est un accès alors il est nécessaire de travailler dessus. De même, il serait nécessaire d'éclaircir la propriété et ce que cela impose (cf. droit fond/tréfonds),
- p. 102 : il est regrettable que la régression très forte du Grand rhinolophe au sein de la RNR ne pose pas plus question. Au final, les effectifs en augmentation masquent une régression des enjeux de conservation et de la diversité des espèces au sein même de la RNR.
- p. 106, sur la fiche SE10 (Rechercher les colonies de chiroptères en parturition aux alentours de la RNR), l'argument d'abandon semble un peu rapide. On pourrait imaginer une réflexion sur le fonctionnement du réseau de sites, en relation avec d'autres politiques publiques en cours (PNA Chiroptères, Natura 2000, SNAP, etc.).
- p. 107 sur la fiche SE11 (Effectuer un suivi acoustique des populations de chiroptères dans le périmètre de la RNR), on pourrait imaginer une intention plus ambitieuse ; le programme alimenterait la plateforme « Vigie-Chiros » du MNHN, pourrait également évaluer la connectivité de la RNR dans la vallée du Loir, etc... En outre, l'abandon du suivi par la perte de la compétence en interne interroge.
- p. 132-136, suivi des papillons de jour. Page 133, dans le protocole de suivi des Rhopalocères, il est indiqué « trois transects de longueur variable parcourent les différents habitats du site » puis « le transect est parcouru en un temps standardisé de 7 (+/- 1) minutes ». Cela paraît antagoniste (même remarque pour l'action CS5, tome 2).

- p. 136 : « Très peu de paramètres environnementaux sont récoltés sur le terrain au moment du suivi, ce qui limite les analyses possibles. », puis « Pour le prochain plan de gestion, il est donc préconisé un maintien de ce suivi, en perfectionnant les analyses ». Il faudrait donc préciser les variables à relever pour permettre des analyses qui aident les décisions du gestionnaire (éléments également absents dans la fiche action CS5 du tome 2).
- p. 137 (SE8) : la justification de l'abandon du suivi par plaque des reptiles est un peu rapide, ne serait-ce que pour alimenter les suivis nationaux, mais aussi parce que des modifications ont eu lieu (emplacement des parcelles, protocole RNF).
- p. 142, suivi des orthoptères : si le gestionnaire regrette que des analyses statistiques ne soient pas réalisées pour appuyer les analyses empiriques, la notation sur l'efficacité est peut-être à revoir pour être homogène avec celle sur le suivi des Rhopalocères.
- p. 145, suivi des Syrphes, l'efficacité est notée 3/3 avec pour commentaire « Les résultats sont validés, sans surcoût ». Une étude Syrph The Net sur deux ans, avec 4 tentes malaises (2 par an) et des chasses à vue ne coûte pas 8 000 €, même avec la participation de stagiaire(s) (ce qui n'est pas le cas ici). La budgétisation n'était pas bonne, c'est une chance que le CEN ait trouvé deux personnes compétentes pour réaliser ce travail. Cependant, le tri des échantillons a dû en pâtir car rien n'est précisé de ce qu'est devenu le matériel biologique hors Syrphes récolté par le piégeage, seules ces dernières ont probablement été mises de côté.

Plan de gestion 2022-2027

Quelques remarques sur la forme :

- problèmes de mise en page : problèmes de photos et de légendes (p. 5), une carte empiète sur le texte (p. 8), légende décalée (p. 66), etc. ;
- sources manquantes (p. 7, carte 1 ; p. 8, carte 2 et plus généralement les sources bibliographiques dans les monographies d'espèces) ;
- p. 45 : penser à réadapter quelque peu le texte sur la cétoine *Netocia morio* (i.e. mention de *Scolia hirta* avec une note plus bas, qui n'existe pas dans le plan de gestion contrairement au rapport du GRETTIA) ;
- p. 49 : famille des Pentatomidae (et non « Pentatomoidea ») ;
- tableau p.40-41 relatif aux coléoptères à enjeux : l'ajout d'une colonne avec la famille taxonomique serait judicieux ;
- p. 55 : « *La Conocéphale des roseaux Conocephallus dorsalis* », le terme « Conocéphale » est masculin et ce ne sont pas les pièces génitales qui sont coniques, mais la tête ;
- p. 62 : difficilement compréhensible et dont ne semblent pas découler les choix qui suivent ;
- p. 92, action CS2 : « 2 passages par an seront effectués afin de couvrir les phénologies des trois espèces ». Corriger le chiffre, il n'y a que deux espèces suivies ;
- p. 95-97 : attention aux noms d'espèces en latin avec une majuscule.

Quelques remarques sur le fond :

- État de conservation des habitats, page 16 à 18. L'état de conservation des habitats est cité à diverses reprises dans le tome 1 (en particulier concernant les actions RE1 et SE9 du plan de gestion précédent), mais à aucun moment la méthodologie de définition de l'état de conservation des habitats est exposée, ou *a minima* une source, dans le tome 1 ou 2.
- tableau de synthèse des connaissances naturalistes, p. 24-25, tableau 3. Les Blattoptères, avec 6 espèces locales ou acclimatées en milieu naturel au niveau régional, peuvent être considérées comme moyennement connues en l'état dans la RNR. Les Lépidoptères ne sont « que » le 4^e ordre d'insectes en terme de diversité d'insectes en France (et probablement dans la région), derrière les Coléoptères, les Hyménoptères et les Diptères. Si les Hétérocères (qui correspondent à l'écrasante majorité des Lépidoptères) sont considérés comme mal connus, il en est de même pour les Hyménoptères et les Diptères (hors Syrphes). Puis, dans la partie suivante, il serait bon de rappeler le nombre d'espèces connues par taxons dans la RNR dans les parties idoines, pour simplifier la lecture et éviter les allers-retours avec le tableau 3.
- p.28-29 : pourquoi conserver l'unique donnée de Laiche tomenteuse (*Carex tomentosa*) si les doutes sont suffisants pour écarter la donnée ?
- non prise en compte des notions de responsabilité régionale pour les dernières listes rouges régionales relatives aux vertébrés terrestres et manque d'homogénéité entre la description de toutes les espèces patrimoniales de coléoptères et la description de seulement les trois espèces de syrphes nouvelles pour la Sarthe.
- Évaluation de la valeur patrimoniale des espèces, tableau 15 p. 56-57. Sans revenir sur le terme « patrimonialité » qui est hors-sujet lorsqu'on parle de « patrimoine naturel » (i.e. tout est patrimonial), définir un niveau d'enjeu sur la base d'un statut réglementaire ne semble pas adapté pour une RNR. Prenons l'exemple de la Cordulie à corps fin

Oxygastra curtisii : elle n'est pas menacée aux niveaux régional comme national à l'heure actuelle mais est quasi-menacée au niveau européen (et donc pourrait apparaître à ce titre en classe B). Le seul critère qui lui donne un fort niveau patrimonial est donc sa protection. On pourrait également se demander s'il est pertinent de placer un enjeu sur cette espèce dans la mesure où elle ne se reproduit pas dans la RNR (e.g. p. 54). Pour faire un parallèle sur les oiseaux, seules les espèces nicheuses ont été conservées pour définir des enjeux. La question se pose donc aussi pour l'Aesche paisible *Boyeria irene* ou l'Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale* pour lequel il est indiqué p. 62 que les conditions sont défavorables dans la RNR et qu'aucune mesure de gestion favorable ne sera effectuée dans le périmètre (concernant l'Agrion de Mercure). Ou alors, il faudrait retravailler les catégories sur la base de l'indigénat et de l'importance du site pour tout ou partie du cycle biologique.

Il serait également possible d'intégrer l'enjeu de conservation européen dans le calcul, ce qui permet par exemple de conserver l'Azuré du Serpolet en « classe A » (outre sa protection, il est « NT » en Pays de la Loire, « LC » en France mais surtout « EN » au niveau européen, ce qui confère une certaine responsabilité dans la conservation de cette espèce au niveau national comme local). Il serait peut-être pertinent de créer une troisième classe, à savoir une « classe C », en distinguant de scinder d'une part les espèces « NT » et déterminantes pour la désignation ZNIEFF et d'autres part les espèces proposées « à dire d'expert » ou avec peu de stations départementales ou régionales. Il serait utile de préciser le nombre d'espèces concernées parmi les Coléoptères saproxyliques et les Diptères Syrphidae. Ce travail à « dire d'expert » n'a semble-t-il pas été fait sur d'autres groupes (e.g. Hémiptères, Hyménoptères...).

– p. 50, concernant la Lucine, on peut également retrouver des populations dans des contextes de milieux ouverts secs (cas de quelques populations mayennaises). La Primevère officinale étant présente sur le site la question de son autochtonie sur le site ou à proximité immédiate du site ne semble pas à exclure totalement.

– p. 55, monographie relative au Conocéphale des roseaux. Il serait utile de rappeler la faible capacité de dispersion dans les menaces (implicitement évoquée avec la taille des ailes).

– p. 57, prendre en compte également les corridors entre les zones de chasse et de reproduction comme facteur d'influence indirect.

– p. 58, préciser l'espèce de *Myrmica* hôte de l'Azuré du Serpolet sur le site, à savoir *M. sabuleti*. Il manque également le paragraphe relatif aux facteurs d'influence sur les populations d'araignées à enjeux (*Atypus piceus* sur le coteau et *Enoplognatha caricis* dans les parties humides).

– dans le tableau 16 concernant l'état de conservation des espèces patrimoniales de la RNR, p. 60 et 61, il manque plusieurs espèces : 2 espèces d'odonates (si le choix est fait de les conserver en espèces à enjeux), la punaise *Elasmotherus minor*, le Conocéphale des roseaux... Idem pour le tableau 17 à la suite. Il manque *a minima* l'araignée *Enoplognatha caricis* dans le tableau 18, p. 64-65.

– p. 75, dans la catégorie « présence de pelouse calcaire », et plus particulièrement la « présence et maintien du cortège d'orthoptères caractéristiques des pelouses rases et substrats minéraux », il est donné comme valeur à atteindre le retour du Gomphocère tacheté *Myrmeleotettix maculatus*. Pourquoi cet objectif ? De plus, l'espèce n'a semble-t-il pas été recontactée depuis 1999 dans la RNR. Concernant la « stabilité voire progrès des espèces caractéristiques de ce cortège (Cal. italicus, Oed. caeruleus) », une augmentation du Caloptène italien *Calliptamus italicus* ne paraît pas être un marqueur très indiqué dans la mesure où cette espèce a une appétence pour les milieux plutôt dégradés, à l'inverse du Caloptène de Barbarie *Calliptamus barbarus*, non revu depuis 2016 (et *O. caeruleus* est assez indifférent à cela, du moment que le milieu est écorché). Également, tous ces indicateurs semblent antagonistes avec un des indicateurs liés à la flore, à savoir la « dominance du cortège du mesobromion sur 100 % de la surface ».

– p. 75 toujours, concernant la valeur à atteindre pour la « taille de population du Cuivré des marais », peut-être corriger la valeur « En progression » par « Stabilité voire progression » ?

– Action CS3 « Suivre annuellement les populations d'Orthoptères », p. 95-97 : rappeler le nombre minimum d'ILA à réaliser par unité. Quelle est la question posée sur le fait de comparer les cortèges de la RNR à d'autres sites proches ? (uniquement basé sur la composition spécifique et les indices spécifiques d'abondance sans autres variables ?).

– Action IP1 « Gérer le coteau calcaire par la fauche tardive et le pâturage extensif », p. 103-104 : concernant le cahier de pâturage et la notion de chargement, veiller à préciser à la fois le chargement annuel et la charge instantanée. Quel type de pâturage ? Mêmes remarques pour IP2. Également peu de détails sur la hauteur de la fauche mécanique.

– Action IP2 « Gérer la zone humide par la fauche tardive et le pâturage extensif », la fauche en août ou septembre aura un impact sur la seconde génération du Cuivré des marais et ses pontes. Privilégier plutôt une fauche à partir d'octobre.

– Action CS12 « Réaliser un diagnostic du maillage bocager », une enveloppe de 3 500 € est prévue pour l'inventaire et l'identification des espèces liées aux arbres et aux haies. Aucun détail n'est exposé sur les groupes ciblés.

– Action IP8 « Densifier le maillage bocager de la RNR » : à part la localisation et les essences, il n'y a pas de détails sur le type de haie (haie double, sur talus, espacement des arbres...). Il serait pertinent de prévoir également une taille de formation après la plantation.

– Action CS8 « Réaliser des inventaires naturalistes complémentaires », p. 134-135 : la fiche manque de précisions concernant les protocoles et les objectifs ne sont pas clairs, au-delà de compléter la liste d'espèces sur les groupes mal connus. Par exemple, quel groupe de micromammifères liés à quels milieux sera recherché ? Là aussi, une pré-localisation des points de relevé serait un plus. Concernant l'action relative aux araignées, pourquoi ne pas en profiter pour valoriser *a minima* les Coléoptères Carabidae qui seront collectés en nombre avec les pièges-Barber (et trier le reste des échantillons immédiatement, pour valorisation ultérieure par des bénévoles spécialistes et/ou par une prestation) ? Les Carabidae sont généralement complémentaires aux araignées en termes d'informations pour le gestionnaire. Même sans cette partie sur les Carabidae, la budgétisation de l'action semble faible au regard des techniques envisagées (notamment les pots-pièges) pour en tirer autre chose qu'une liste d'espèces. Concernant les pollinisateurs, quels groupes seront particulièrement visés ? Il serait également pertinent de valoriser le matériel biologique récolté par les piégeages de l'étude syrphes. L'étude des hétérocères est une bonne idée, dans la mesure où la grande diversité végétale de la RNR est probablement synonyme de grande diversité parmi les insectes phytophages. Cependant, il serait intéressant d'intégrer du temps sur la recherche de chenilles et de bien faire le lien avec les plantes-hôtes pour que le gestionnaire puisse s'approprier ce travail (i.e. les papillons de nuit peuvent parfois être attirés de loin avec un piège lumineux, surtout sur un coteau).

Concernant la phrase « *D'autres taxons pourront être étudiés selon les besoins, les compétences et les priorités* », si ce n'est pas budgété, y a-t-il une possibilité que d'autres groupes soient étudiés ?

– A contrario, il est dommage, s'agissant d'espèces à enjeux sur place (cf. photo de couverture), d'exclure complètement le suivi reptile qui pourrait se faire de façon assez simple (et peu coûteuse).

– Action CS10 « Former des agents de la RNR à la reconnaissance de certains Coléoptères et assurer une veille », p. 137 : quelle est la pertinence de cette action si elle est réalisée en 2026 et non en début de plan de gestion ?

– Action CS11 « Étudier l'utilisation de la flore nectarifère par les pollinisateurs », p. 138 : le stage prévu pour cette action est ciblé sur les papillons de jour. Une étude sur les pollinisateurs autres que les papillons est prévue la même année (2026, action CS8). Un lien avec cette étude ne serait-il pas également pertinent, en lien avec le prestataire ?

– Concernant le B5.3 : « Opération liée à l'enjeu n°3 – cavité et Chiroptères », beaucoup de choses sont à revoir :

- Action EI1 p. 126 : pourquoi se contenter d'un suivi par comptage ? Avec un plan du réseau, il y a mieux à faire : une localisation des individus/grappes ; des enregistrements aux sorties (en particulier à la cheminée afin de définir son rôle/importance).
- Action EI1 p. 130 : deux éléments posent question : 1/la période : il est indispensable d'éviter les moments de plus grand impact, soit sur au moins la moitié de l'année (qui plus est avec un réseau de plutôt faible étendue et avec des Murins à oreilles échancrées) et 2/le coût de l'opération qui semble particulièrement élevé pour un risque très faible. Ne vaudrait-il pas mieux travailler avec le « dessus » ? Faire une action dédiée à l'intégration du « dessus » ? Ou à des mesures spécifiques avec le « voisin » ? Envisager un travail foncier sur le parcellaire type « division en volume » ?
- Dans le même esprit, il manque une action qui vise à améliorer l'accès sud (porte pleine inadaptée qui pourrait être testée : le report de la grappe de Grands Rhinolophes et l'implantation de la porte pleine sont concomitants. Il y a un très probable lien de cause à effet, sans parler des autres effets de type essaimage automnaux.
- Action CI6 p. 132, des éléments sont à préciser. Il serait nécessaire de pré-positionner les points d'enregistrements passifs. Quel est le but exact ? De cela découle le nombre d'enregistreurs et les périodes. La recherche d'une compatibilité avec le protocole Vigie-Chiros du MNHN serait également un plus. Quant à espérer lever les doutes sur certaines espèces (*R. euryale*), cela reste très hypothétique de cette façon... Pour éviter les questions de « pertes de compétences », il faut prévoir les modalités d'analyse des espèces et des cortèges (budgétiser une sous-traitance ?).

– Action CI2 p. 142 : mettre un panneau avec une flèche pour indiquer un espace qui ne se visite pas, interroge.

– Action MS3 p. 148 : « Effectuer une veille et une prospection foncières en périphérie de la RNR » pourrait être bien plus ambitieuse, par exemple chercher à développer une enveloppe d'intervention foncière, raccrocher les autres sites protégés à proximité (par exemple APB en souterrain), etc.

Enfin, une remarque sur le budget global, 371 300 € correspond à 60 000 €/ha (ou 12 000 €/an/ha) : ce montant nous interroge, qui plus est sans « gros travaux » et pour des ambitions affichées en l'état réduites.

Conclusion

Au final, moyennant le quelques ajustements cités plus haut, nous considérons la partie gestion comme relativement correcte. Il apparaît néanmoins au CSRPN que certains éléments du diagnostic et la partie scientifique (CS) qui en découle sont à compléter, voire à revoir. Aussi, le nouveau plan de gestion manque d'ambitions, les fiches actions manquent de précisions sur les protocoles et sur les analyses qui seront effectuées.

Compte-tenu de l'ensemble des éléments et remarques listés précédemment, le CSRPN donne :

- un avis favorable à l'évaluation du précédent plan de gestion de la RNR des Caforts (avec prise en compte des remarques) ;
- un avis favorable **sous conditions*** au nouveau plan de gestion de la RNR des Caforts moyennant également la prise en compte des remarques émises plus haut).
- concernant les nouvelles parcelles candidates à la labellisation RNR, elles sont dans les faits déjà intégrées aux suivis et à la gestion du site. Le CSRPN a donc un avis favorable pour l'intégration de ces parcelles à la RNR.

Parallèlement, le CSRPN souhaiterait que lui soit présenté dans l'année qui vient, le nouveau plan de gestion intégrant les remarques formulées dans le présent avis, notamment à l'aide d'un tableau synthétique des correctifs apportés.

**Conditions proposées*

Concernant la forme du plan de gestion :

- approfondir les fiches-action avec plus de détail et de planification (implantation des suivis etc) ;
- préciser les suivis pertinents et envisager les modalités d'utilisation sur la réserve (quels suivis pour quels objectifs ? Quelles modalités d'analyse et d'évaluation des suivis et de leurs résultats ensuite ? Quelle pérennité des suivis en cas de « perte de compétence » ?).

Concernant le fond du plan de gestion :

- pour les milieux souterrains et les chauves-souris : donner une ambition réelle en priorisant et objectivant les suivis, les actions de conservation (porte, cheminée...) et en cherchant une articulation plus élaborée sur les sites de report voisins (protégés ou non) ;
- pour les pelouses et ourlets calcicoles : la question de la surface concernée *versus* l'ensemble du coteau interroge et mérite approfondissement. Cela conduit à des gestions parfois un peu « jardinées » (ex : arbres fruitiers). En outre, dans le même esprit, certaines espèces liées à ces milieux nous semblent un peu rapidement évacuées (Vipère aspic, Rhopalocères) alors qu'une réflexion plus large apporterait plus de latitude (cf. remarque sur le périmètre plus loin) : leur réintégration au projet est à envisager ;
- pour les prairies humides et le bocage : même si la surface de gestion RNR est bien plus fonctionnelle que pour la partie calcicole, on cherchera aussi à intégrer un zonage plus complet en lien avec les zonages de porter à connaissance (ZNIEFF 1) et les espèces à enjeux proches voire attenantes (ex : Agrion de Mercure) pour les espèces à enjeux, il faut revoir la liste d'espèces et les enjeux de conservation : cas de la Vipère aspic, de l'Agrion de mercure, du Gomphocère tacheté, etc. En outre, ces suivis nous semblent devoir prendre part aux suivis standardisés à des échelles supérieures (Réseau des Réserves, MNHN...) ;
- pour le périmètre de la RNR : engager une réflexion active avec les autres gestionnaires sur l'ensemble du coteau (de la ZNIEFF 1 ?) par exemple avec les outils du CEN (périmètre d'intervention) et/ou ceux des collectivités comme le Département de la Sarthe (préemption), mais aussi sur une gestion collective de l'ensemble. On notera d'ailleurs que cela rejoint les préoccupations actuelles de la Stratégie Nationale Aires Protégées et en particulier sa mise en œuvre régionale.

Vote (20 votes exprimés, pouvoirs inclus) :

- Favorable sous conditions ci-dessus exposées : 19
- Contre : 0
- Abstention : 1

Le 30/06/2022

Le président du CSRPN des Pays de la Loire

Jean-Guy Robin

